DOIT-ON PROPAGER LA RÉFUTATION DES ERREURS DE PRÊCHEURS ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Méthodologie

Doit-on propager la réfutation des erreurs de prêcheurs ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 23

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Fait-il partie du minhaj des salafs si un prêcheur se trompe et contredit le minhaj des salafs de propager son erreur à travers les médias ?

Réponse :

S'il a propagé sa parole aux gens, il est obligatoire de propager la réfutation de celle-ci pour éclaircir la vérité. Mais si sa parole ne s'est pas propagée, on le conseille et cela est suffisant.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com